



# Les Michnayot expliquées



Pessa'him, chapitre 10, Michna 1

## Le statut des nécessiteux au soir du séder

עֲרֵבֵי פְסָחִים סְמוּךְ לַמִּנְחָה,  
לֹא יֹאכֵל אָדָם עַד שֶׁתַּחֲשֶׁךְ.  
וְאִפְלוּ עָנִי שְׂבִי שְׂרָאֵל לֹא יֹאכֵל עַד שְׂיִסֵּב.  
וְלֹא יִפְחָתוּ לוֹ מֵאַרְבָּעָה כּוֹסוֹת שֶׁל יַיִן,  
וְאִפְלוּ מִן הַתְּמַחוּי.



### TRADUCTION

La veille de Pessa'h proche de l'heure de *min'ha*, on ne doit pas manger avant qu'il fasse nuit. Même un pauvre qui se trouve au sein du peuple d'Israël ne doit pas manger avant de s'être accoudé. On ne lui fournira pas moins de quatre coupes de vin, même s'il se nourrit de la soupe populaire.



### EXPLICATIONS

- |  |  |
|--|--|
| <p>– עֲרֵבֵי פְסָחִים –<br/>Au soir de Pessa'h, à la date du 14 Nissan</p> <p>– סְמוּךְ לַמִּנְחָה –<br/>À l'approche de l'heure de <i>min'ha</i></p> <p>– שֶׁתַּחֲשֶׁךְ –<br/>À la tombée de la nuit</p> <p>– יִסֵּב –<br/>Il s'accoudera</p> | <p>– וְלֹא יִפְחָתוּ –<br/>Les collecteurs de tsédaka ne lui donneront pas moins (que quatre verres de vin)</p> <p>– הַתְּמַחוּי –<br/>Les collecteurs de tsédaka demandaient de l'argent aux personnes aisées. Puis, ils remplissaient des ustensiles de nourriture qui était réservée uniquement aux plus démunis de la communauté</p> |
|--|--|



**OBJECTIFS**

**Après avoir étudié cette Michna, nous saurons répondre aux questions suivantes :**

1. Pourquoi, la veille de Pessa'h, n'a-t-on le droit de manger qu'à la tombée de la nuit ?
2. Comment un homme démuné financièrement va-t-il accomplir les mitsvot du soir du Séder ? Pourquoi est-il tenu de faire ces mitsvot ?
3. Que doivent faire les collecteurs de tsédaka pour aider les pauvres à accomplir les mitsvot du soir du Séder ?

**Termes et notions que nous connaissons après avoir étudié cette Michna :**

סְמוּךְ לְמִנְחָה,  
הַסָּבָה,  
וְלֹא יַפְחִיתוּ,  
קִמְחָא דְפְסָחָא



Hier, nous avons évoqué avec enthousiasme le Séder de Pessa'h. Or, j'ai remarqué que l'une de mes amies restait à l'écart de la conversation. Sa voisine, Yaël, m'a chuchoté à l'oreille : "Je crois que sa famille a du mal à faire face aux lourdes dépenses de la nuit du Séder. Depuis, cette situation me préoccupe beaucoup. Je suis très peinée que l'une de mes camarades de classe ne ressente pas la joie et la liberté de Pessa'h avec toute sa famille. Au lieu de cela, elle risque de penser tristement à tout ce qui leur manque. Nous devons absolument faire quelque chose !

**Exercice 1**

**a.** Quelles sont les trois personnes à qui s'adresse cette Michna ?

.....

.....

**b.** Écrivez trois dinim ( דינים ) de la Michna commençant par le mot lo (לא).

.....

.....

.....

**c.** Quel din s'applique à quel individu ?

.....

.....

d. Divisez la Michna en deux parties - *mikré* et *din* - que vous recopiez sur les vignettes correspondantes (une vignette peut être utilisée plusieurs fois).

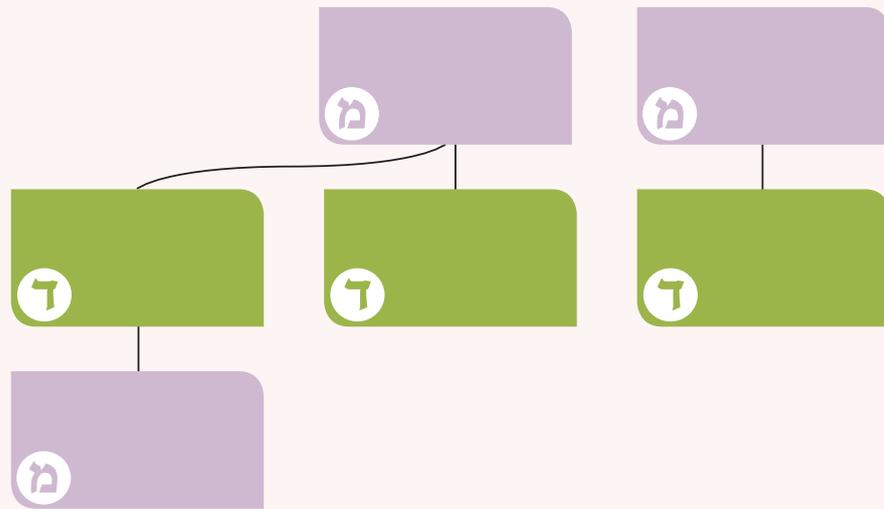


*mikré*



*din*

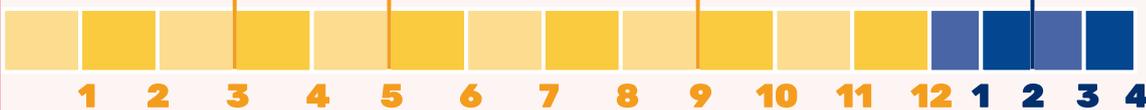
e. Faites un schéma **KOMDAT** à partir de ces vignettes. Aidez-vous de la structure du schéma ci-contre. Aidez-vous pour cela du diagramme ci-dessous.



**NOTIONS IMPORTANTES**



**SAMOUKH LE MINHA**



**L'heure de minh'a ketana**

correspond à 9h30 en *chaot zemaniot* dans la journée. (L'on divise la journée en douze portions de temps équivalentes, appelées *chaot zemaniot*.)

**Samoukh leMin'ha**

Nos *Hakhamim* ont statué qu'il s'agit de la demi heure précédant l'heure de *min'ha ketana* à partir de la neuvième heure jusqu'à la fin de la journée.

**Pendant les trois dernières heures** (pendant le dernier quart de la journée) du 14 Nissan, il est interdit de prendre un repas copieux.

## Exercice 2

לא יאכל אדם עד שתחשך – כדי שיאכל מצה לתיאבון, משום הידור מצוה.  
(הרב פנחס קהתי)

"L'on ne mangera pas jusqu'à la tombée de la nuit – afin de manger de la matsa avec appétit le soir venu, et embellir ainsi la mitsva." (Rav Pin'has Kéhati).

1. Pourquoi la Michna interdit-elle de manger à partir de *samoukh leMin'ha*, et ce, jusqu'à la tombée de la nuit ?

.....

.....

## הסיבה

Manière de s'asseoir, adoptée autrefois par les rois ou les personnes riches et estimées. Les 'Hakhamim ont statué pour les générations qu'au soir du Séder, les Juifs modifieraient leur manière habituelle de s'asseoir, en s'accoudant du côté gauche. Nous nous souvenons ainsi que cette nuit-là, nous sommes tous semblables à des "rois" libres, bné 'horin.



## COMPRENDRE LE TEXTE ET SES COMMENTAIRES

## Exercice 3

- Comment un homme démuné financièrement pourra-t-il accomplir les mitsvot du soir du Séder, et pourquoi doit-il le faire ? Citez deux actions auxquelles il est tenu.

.....

.....

“וְלֹא יִפְחָתוּ לוֹ מֵאַרְבַּעַה כּוֹסוֹת שֶׁל יַיִן”

- Quelle est la signification de l'expression "לא יפחיתו לו" ?
  - a. On ne lui donnera pas davantage.
  - b. On ne lui donnera pas moins.
  - c. On ne lui en versera pas beaucoup.

- Regardez à nouveau ce que dit 'Hanna au début de la leçon.  
Quelle réponse la Michna apporte-t-elle au problème évoqué par 'Hanna ?

.....

.....

Exercice 4

Dans le premier paragraphe du Choul'han Aroukh sur les Hilkhote Pessa'h, le Rav Moché Isserlès (le רמ"א ) écrit en se basant sur un extrait du Talmud de Jérusalem (Baba Batra, chapitre 1, halakha 4).

”וּמִנְהַג לְקַנּוֹת חֵיטִים וּלְחַלְקֵן לְעֲנִיִּים לְצוּרָךְ פֶּסַח, וְכֹל מִי שֶׁדָּר בְּעִיר שְׁנַיִם עָשָׂר חוֹדֶשׁ צָרִיךְ לִיתֵן לָזֶה” (שׁוּלְחַן עָרוֹךְ, אֹרַח חַיִּים תכ”ט, א)

"La coutume consiste à acheter du blé et à le distribuer aux pauvres pour Pessa'h. Tout celui qui habite dans la ville pendant douze mois doit lui donner (à l'homme pauvre). "(Choulkhan Aroukh, Ora'h 'Haïm 429, 1).

a. Quelle est la coutume évoquée ici par le רמ"א ? Quel est son lien avec notre Michna ?

.....  
.....

Aujourd'hui, nous n'avons pas l'usage de subvenir aux besoins des pauvres en leur donnant Kim'ha Depiss'ha (littéralement : "La farine de Pessa'h"), c'est à-dire du blé ou de la farine moulue. Nous avons plutôt l'habitude de leur fournir des produits de base nécessaires pour la fête, comme du vin, des matsot, du maror de la viande, de l'huile, etc.

b. Prenez la Hagada de Pessa'h, et regardez le paragraphe commençant par "הא לחמא ענייא" - Voici le pain du pauvre. Il y est écrit: "כָּל דְּכַפֵּינָא יֵיתִי וְיִכּוּל, כָּל דְּצָרִיךְ יֵיתִי וְיִפְסַח" – Que celui qui a faim vienne et mange ; que celui qui est dans le besoin, vienne participer au korban Pessa'h. Quel est le lien entre cette expression et la coutume de "Kim'ha Depiss'ha" ?

.....  
.....



VIVRE LA TORAH AU QUOTIDIEN



Cette Michna nous enseigne qu'il est extrêmement important de veiller à ce que tout le monde se sente "bné 'horin" au soir du Séder. Avec Yaël, nous avons donc décidé de confier à nos parents notre inquiétude concernant notre amie et sa famille. Nous avons également organisé dans notre classe une distribution de colis pour les nécessiteux.

Exercice 5

Pourquoi est-il important de soutenir les personnes démunies financièrement ?  
Par quels moyens peut-on les aider ?  
Comment faire pour qu'elles n'éprouvent pas d'embarras ?

.....  
.....  
.....



**EN RÉSUMÉ**

En vous basant sur ce que vous avez appris complétez ce qui suit :

1. Trois nouveaux dinim que j'ai appris dans cette Michna :

a. ....

b. ....

c. ....

2. Un nouveau concept que j'ai appris dans cette Michna :

.....

**3. DEVOIR À DOMICILE**

Un regard attentif autour de nous peut nous permettre de trouver des gens à qui tendre la main, pour qu'ils se sentent un peu plus "bné 'horin". Cela peut être au moyen d'une aide concrète, ou de tout autre geste témoignant de notre bonne volonté...

Observez ceux qui vous entourent, et exercez-vous à proposer votre aide à autrui. Puis, décrivez ici vos expériences.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les Michnayot Expliquées : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Michnayot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Conseiller pédagogique principal : **Rav Meir Fehler**, Institut *Guemara Beroura* | Orientation et conseils pour les questions de *Halakha* : **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de *Soulamot* et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev  
 Rédaction : **Ronit Dror, AMIT Afoula** | Rav Noam Faïntouch, AMIT Afoula | Directeur du Département Francophone : **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Binyamin Frenkel & Avital Meklès** | Graphisme hébreu : **Naomie Kruguer, Shlomtsion Fisher, Hanna Krol**, Illustrations : **Naomie Kruguer** | [www.lamorim.org](http://www.lamorim.org)  
**Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim | Traduction : **Laure Halber**  
 Graphisme français : [twindesigners.com](http://twindesigners.com) | Contact : [info@lamorim.org](mailto:info@lamorim.org) © Tous droits réservés à *Soulamot*  
 Téléphone : +972 (0)25474542/7 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, [office@sulamot.org](mailto:office@sulamot.org), אלון שבות ה'תש"ף



FONDATION  
EDMOND J. SAFRA



Sacta-Rashi Foundation  
קרן סאקטא-רש"י



UNITED  
Strengthening Jewish Education